

**RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2014**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des Hauts-de-Seine est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

3886 dossiers ont été déposés dans le département des Hauts de Seine en 2014 représentant une hausse de 1,81 % par rapport à 2013. Cette augmentation est consécutive au changement de procédure introduit par la loi du 26 juillet 2013, applicable depuis le 1^{er} janvier 2014. En effet, alors qu'auparavant, certains dossiers étaient réexaminés d'office par les commissions, il n'est plus désormais procédé à de tels réexamens qu'à la demande des personnes concernées, ce qui se traduit par le dépôt d'un nouveau dossier. La part des redépôts est quasiment stable à 41,67 % (sur 9 mois de janvier à septembre 2014). Sur cette même période de 9 mois, la proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité des créances s'établit à 4.73%.

Recevabilité et orientation

La commission a examiné 3316 dossiers (-5,3 % par rapport à 2013), en a déclaré 2950 recevables et 402 irrecevables. La proportion de dossiers irrecevables a augmenté passant de 10,9 % en 2013 à 12,1%. 2060 dossiers ont été orientés en procédure classique (68,8 %) et 934 en procédure de rétablissement personnel (31,2 %).

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014, a modifié les modes de traitement de certaines situations en permettant aux commissions, lorsque toute négociation amiable apparaît d'emblée vouée à l'échec, d'élaborer directement des mesures imposées ou recommandées.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

L'évolution des traitements constatée entre 2013 et 2014 traduit, après une phase de transition, l'adaptation progressive des commissions à cette réforme, qui entraîne une augmentation de la part des mesures imposées et recommandées ainsi qu'une diminution corrélative de celle des plans conventionnels.

Ainsi, sur les 4069 dossiers traités en 2014 (4213 en 2013), la part des plans conventionnels, qui correspond à la phase amiable de la procédure, ne représente plus que **11,4 %** (26 % en 2013). Corrélativement, la part des mesures imposées et recommandées a représenté **41,8 %** des sorties de dossiers (27,6 % en 2013) avec la montée en puissance des mesures imposées ou recommandées immédiates depuis le mois d'avril.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Les mesures de rétablissement personnel sous forme de recommandations d'effacements de dettes homologuées par les juges, qui concernent les débiteurs dont la situation est considérée comme irrémédiablement compromise ont représenté **22,8 %** des dossiers traités. Parmi celles-ci, les procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire sont restées marginales (moins de 2 %).

Les autres dossiers ont fait l'objet d'une décision d'irrecevabilité ou de clôture (23,9 %) pour divers motifs (incomplets, irrecevables suite jugement, déchéances...).

Mesures pérennes

Le taux de solutions pérennes s'établit à 79 % contre 81 % dans la région et 73 % au niveau national.

Relations de la commission et de son secrétariat avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2 réunions	Rencontre des 2 magistrats (dont un nouvellement affecté) et échanges sur nos pratiques respectives. Rencontre du Président du Tribunal de Grande Instance
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	8 réunions + 1 plénière	Prévention des expulsions.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	13 réunions pour 276 travailleurs sociaux formés.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Aucune réunion avec l'UDCCAS. Les travailleurs sociaux participent aux réunions d'information sur le thème du surendettement avec leurs collègues des autres organismes.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Idem, aucune réunion spécifique mais participation aux réunions d'information sur le thème du surendettement.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		aucune
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		5 collégiens reçus.

² (organisées ou participation)

Relations avec les Tribunaux : entretien du Président et du Secrétaire de la Commission de surendettement avec le Président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre le 29 avril 2014.

L'objet de cette réunion visait à expliquer le nouveau dispositif législatif, à faire un point sur la situation du surendettement dans le département et sur les moyens déployés par la justice pour le traitement de ce contentieux. Ont également été évoquées les mesures de réorganisation de la Banque de France tant sur les implantations que sur les futures évolutions informatiques.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR devraient entraîner la nomination d'un correspondant pour le secrétariat de la commission de surendettement et pour la CCAPEX en janvier 2015 et la mise en place de nouvelles modalités d'échange des informations.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

2 stages pratiques au sein du secrétariat ont été organisés par la Banque de France de Montrouge au profit de 2 stagiaires travailleurs sociaux.

Relations avec l'Education Nationale :

4 professeurs en économie et gestion et/ou en économie sociale ont été accueillis pendant une semaine à la succursale de la Banque de France de Nanterre dans le cadre d'un stage dont le thème était « Banque : Monnaie, économie et finance ». Un volet d'une journée a été consacré au surendettement.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure (Appréciation portée sur la mise en œuvre de la loi bancaire au 1^{er} janvier 2014)

Nous n'avons pas rencontré de difficultés dans l'application de la procédure mise en œuvre dans le cadre de la loi bancaire au 1^{er} janvier 2014. La suppression de la phase amiable avec une montée en puissance progressive des mesures imposées et recommandées immédiates pour les dossiers dont la solvabilité est partielle est une évolution positive en termes de temps de traitement. Elle a également permis d'aplanir les difficultés avec certains créanciers qui avaient la possibilité de refuser les propositions de plans prévoyant une période de paiement puis un effacement du solde à l'issue.

Le nouveau dispositif légal offre des solutions concrètes et souples pour favoriser le maintien des personnes dans leur résidence principale. Même si cela ne concerne pas un nombre élevé de dossiers, ces possibilités nouvelles sont pragmatiques.

Malgré les démarches entreprises auprès de la Cour d'Appel, du TGI et du Bâtonnier, la commission ne comporte aucun juriste.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Lors des rencontres avec les travailleurs sociaux, ils ont évoqué les frais liés aux nouveaux aménagements des rythmes scolaires entraînant de nouveaux frais pour les déposants (garderie voire rémunération des intervenants).

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Pas de difficultés particulières rencontrées avec les créanciers qui se sont adaptés à la nouvelle réglementation. La suppression des mensualités de contact a dans l'ensemble été bien acceptée par les créanciers.

Toutefois, au dernier trimestre 2014, il est constaté une augmentation des contestations émanant des bailleurs afin d'obtenir un paiement même partiel de leur créance, en évoquant le respect du protocole par le locataire avant la recevabilité de son dossier ou la prise en compte de la quotité saisissable lorsqu'elle est supérieure à la capacité de remboursement.

Date : 12 février 2015

Le Président de la Commission



M. JOUNOT
Préfet des Hauts-de-Seine

Le Secrétaire de la Commission



M. LENOBLE
Directeur de la Banque de France de Nanterre

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2014³

	Année 2014	Année 2013	Variation N / N-1 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	3886	3817	+1.81
Dont proportion de redépôts (en %)*	41.67 % * sur 9 mois	41.24 %	-
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %)*	11.34 % * sur 9 mois	-	-
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	3316	3502	-5.31
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	2950	3144	-6.17
- Dossiers irrecevables (A)	402	380	+5.79
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	2994	3315	-9.68
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	934	979	-4.60
- vers une procédure de réaménagement de dettes	2060	2336	-11.82
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	927	889	+4.27
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	912	867	+5.19
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	15	22	-31.82
Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)	2169	2257	-
- Plans conventionnels conclus	466	1093	-57.37
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement* - dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	237 8	- -	- -
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	1703	1164	+46.31
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	870	-	-
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension	537	306	-
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)	550	664	-17.17
Autres sorties (E)	21	23	-8.70
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	4069	4213	-3.42
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	54	31	+74.19
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	1025	1710	-40.06

³ France métropole et hors métropole

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	19.32	15.94	11.66
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	22.86	29.06	29.61
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	11.45	12.57	15.91
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	20.47	18.53	17.34
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	21.38	19.25	20.96
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	4.52	4.65	4.52
Taux de solutions pérennes* <small>* sur 9 mois</small>	79.11	80.95	72.87

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2014 – Données de la commission des Hauts-de-Seine

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	80 810,90	2772	14710	70,69%	29 152,56	94,00%	5,31
Dettes immobilières	15 825,23	129	231	13,84%	122 676,24	4,37%	1,79%
Dettes à la consommation	62 566,14	2639	12455	54,73%	23 708,28	89,49%	4,72
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	2 419,52	1592	2024	2,12%	1 519,80	53,98%	1,27
Dettes de charges courantes	19 928,32	2407	8263	17,43%	8 279,32	81,62%	3,43
Autres dettes	13 583,30	1356	2695	11,88%	10 017,18	45,98%	1,99
Endettement global	114 322,51	2949	25668	100,00%	38 766,54	100,00%	8,70

Année 2014 – Données de la région

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	941 885,42	26376	143914	75,87%	35 709,94	94,35%	5,46
Dettes immobilières	304 390,90	2231	4014	24,52%	136 436,98	7,98%	1,80
Dettes à la consommation	615 314,88	25233	120994	49,56%	24 385,32	90,26%	4,80
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	22 179,63	14867	18906	1,79%	1 491,87	53,18%	1,27
Dettes de charges courantes	168 170,33	22887	76927	13,55%	7 347,85	81,87%	3,36
Autres dettes	131 414,56	13539	28081	10,59%	9 706,37	48,43%	2,07
Endettement global	1 241 470,31	27955	248922	100,00%	44 409,60	100,00%	8,90